

## CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 18 MAI 2016

Le 18 Mai 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

### L'ordre du jour était :

1. Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente.
2. Réflexion et choix des travaux liés à la convention d'aménagements de bourgs suite retour de l'étude financière.
3. Questions diverses.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 09/05/2016

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Thierry GAYET, Jean-Marc MALAGANNE, Henri PLANDE.

**Etaient absents** : Claudine COUCHINAVE (*pouvoir à M-F DUPUY*), Bernard SOU (*pouvoir à ML GIOVANNUCCI*), Olivier GONZALEZ

**Secrétaire de séance** : Nathalie NICOLET

**Clôture de la séance** : 20H35

### **POINT SUR L'AVANT PROJET DEFINITIF DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

Madame le Maire rappelle que l'étude préalable, selon les orientations déjà données par la commune, avait débouché sur les axes essentiels suivants :

- 3 sites de mise en valeur possibles : le Bourg en principal complété par Tourteau et Fontviel en complément.

- Enfouissement des lignes,

- Réduction de l'éclairage public, cheminement bas par diodes,

- **Au Bourg :**

- ✓ Achever l'aire d'évolution,
- ✓ Ralentir et sécuriser la voie départementale en face de l'école,
- ✓ Délimiter un espace « locataire » séparé de l'espace public sans utilisation privée du passage entre la salle municipale et l'Eglise,
- ✓ Rendre lisibles et cohérents les trois espaces publics actuels sur ces mêmes lieux,

- **A Tourteau :**

- ✓ Ralentir et sécuriser le carrefour,

Améliorer l'aspect paysager du hameau,

- **A Fontviel :**

- ✓ Améliorer l'aspect paysager du hameau,

Pour le Conseil, l'aménagement de bourg, qui est un investissement lourd pour notre commune, ne saurait se réduire au remplacement de ce qui existe, par un équipement similaire mais plus à la mode. Nous devons impérativement maintenir ce qui est en place, mais, simplement le compléter et le mettre en valeur dans une vision plus globale.

Côté financier, pour Tourteau et Fontviel il apparaît qu'aucun financement ne peut être obtenu pour l'enfouissement des lignes. Pour le Bourg les coûts sont très élevés et très peu subventionnés pour l'électricité et pratiquement pas du tout pour le téléphone. Enfin pour l'aménagement de bourgs proprement dit on ne peut espérer plus de 20 % de subvention du Conseil Général.

La capacité d'autofinancement de la commune étant de 45 000 € par an au maximum, il serait prudent de limiter les emprunts à un capital n'impliquant pas des remboursements annuels (capital + intérêt) supérieurs à 24 000 € sur 20 ans. Compte tenu de ces éléments et des taux fixes actuels le montant total des travaux, honoraires compris ne devront pas dépasser 460 000 € HT (552 000 € TTC) comprenant 110 000 € de subventions et 352 000 € de capital emprunté sur 20 ans.

La base de réflexion du conseil est élaborée en fonction de ces contraintes et modifie en conséquence les propositions du projet d'APD reçue le 5 Avril 2016, et soumise pour validation au Conseil Municipal qui ne pourra se tenir qu'une fois que le Comité de Pilotage prévue le 30 mai aura eu lieu.

## Fiche Action N°1 Aire d'Evolution

Le document présenté est étudié et discuté par l'ensemble des conseillers :



Le Conseil ne souhaite pas modifier l'aire bitumée existante. Ceci fait passer le poste aménagements de 53 000 à 38 000 €. Toute la partie plantation est supprimée, seules seront effectués les affouillements et apports de terre végétale nécessaires à la plantation des arbres qui sera effectuée par les services municipaux. Ceci supprime environ 20 000 € HT du devis proposé.

Dans le mobilier en contact avec le sol, les bordures bois seront exclues, le béton et l'inox privilégié. Suppression de la borne escamotable et révision du modèle des barrières pour abaisser leur prix, si leur maintien est indispensable au niveau de la sécurité.

Ces mesures conduisent à une économie de 12 000 €. Par contre l'équipement du terrain de basket et jeux de balle, coutera probablement plus de 2 000 €.

Le coût final, hors honoraire devrait ainsi pouvoir être inférieur à 55 000 €. L'éclairage éventuel n'est pas prévu dans ce budget.

**Finalement, le Conseil adopte cette fiche mais souhaite à la majorité que l'aire de jeux près de l'aire bitumée soit en prairie naturelle tondue à la place du projet d'aire gravillonnée (contre : JM MALAGANNE et T.GAYET) et que l'aire de jeux prévue enherbée soit recouverte de gravier concassé permettant ainsi deux finalités : aire de jeux ou deuxième espace dédié aux jeux de pétanque (unanimité).**

**- Structurer le terrain talus latéral en forme de gradin (option qui si le coût est trop important ne sera pas retenue)**



## Fiche Action N°2 Route 133 E 8

Le Conseil, juge disproportionné le coût financier de cette partie du programme par rapport aux améliorations esthétiques. Quant à l'amélioration de la sécurité, elle peut se faire de manière plus adaptée.

Le Conseil souhaite donc maintenir le ralentissement devant l'école, grâce à un système ne nécessitant pas de reprendre toute la chaussée (type coussin autrichien). Dans le sens descendant, sur la départementale, il faudrait en prévoir un avant l'école, un de chaque côté du carrefour, et en option un sur la route communale derrière la salle des fêtes.

Pas de stationnement à prévoir entre l'école et l'aire d'évolution. Mais un banc de repos pour les piétons pourrait être conservé s'il est sécurisé.

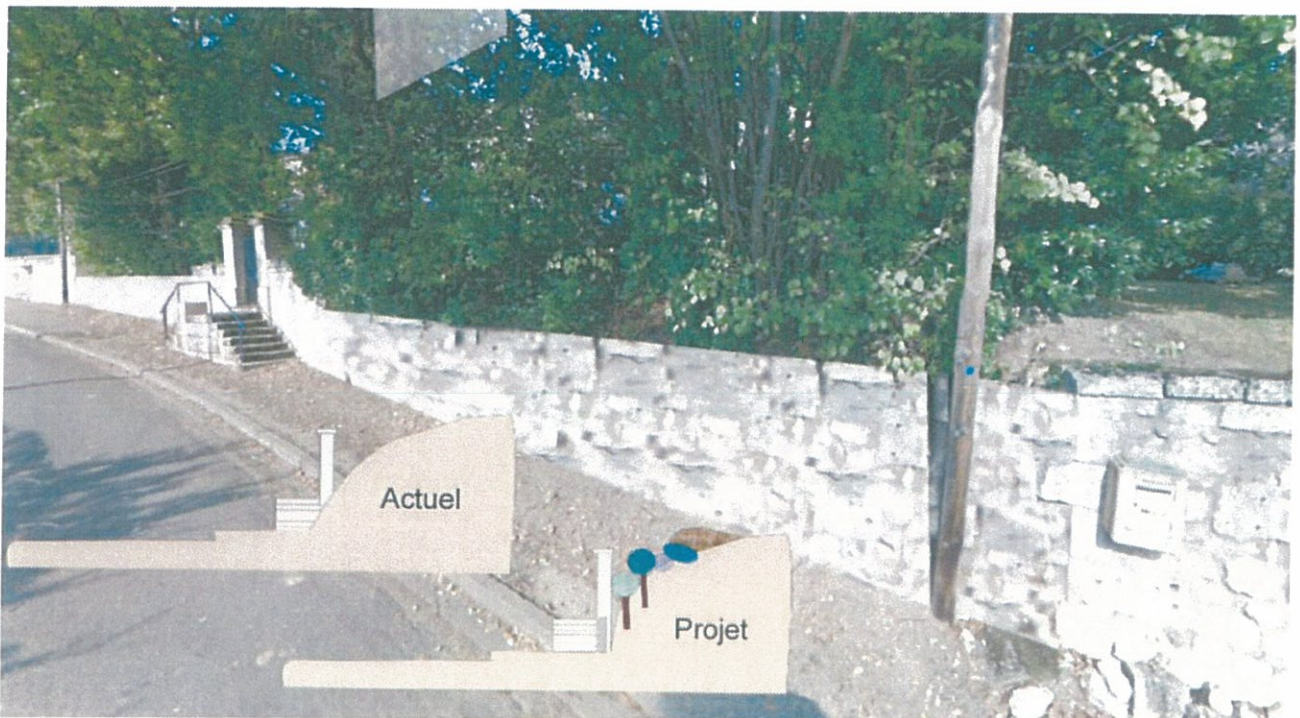
Le haut du talus séparant la route départementale de la Mairie sera évoqué dans la fiche consacrée aux abords de l'église. Les écoulements de terre constatés en pied de talus, polluant le trottoir existant, ont été provoqués, dans les dernières années, par l'aménagement « pirate » d'un espace de stationnement de véhicules se rendant ou repartant de chez le locataire. Ainsi toute l'eau du jardin et celles de la voie d'accès descendent la pente et l'érodent progressivement. Le remède doit donc être prévu en haut de talus. Ceci sera fait dans la fiche correspondante. Pour le bas, la nature du sol et son profil, ont autrefois permis à ce site rocheux et arboré de résister sans mur de soutènement imposant. Il n'y a donc pas lieu d'en envisager un.

Cependant, la réalisation d'un muret bas permettrait une amélioration esthétique importante. Ceci devra être complété par une reprise de l'escalier (et de sa rambarde) associée à celle de la niche d'affichage, encastrée dans le mur actuel, un peu plus bas. Tout ceci pourrait se faire soit en moellons de récupération suite aux démolitions ; ou en plaquage de technique plus moderne ; mais en conservant l'apparence des autres murs, sur une structure de simples parpaings.

Pas d'enfouissement de lignes. Pour l'éclairage public remplacement des lampes actuelles par des lampes à diodes et installation d'horloge.

Le chiffrage des travaux devra être repris selon ces orientations. En première approximation le budget pourrait être inférieur à 50 000 € HT hors honoraires.

**Le Conseil adopte cette fiche à l'unanimité.**





### **Fiche Action N°3 Abords de l'Eglise**

Le Conseil, lors l'étude préalable et à plusieurs reprises pendant la phase d'élaboration de l'APD, avait souhaité un réaménagement complet de cette zone. Dans le but d'améliorer l'esthétique, la lisibilité sans oublier la facilité d'appropriation par le public.

Ceci n'a été pris en compte que très sommairement par le projet d'APD remis le 5 Mai. En effet celui-ci ne prévoit pratiquement que des substitutions de constituants au sol pour les aligner sur des tracés rectilignes qui, par cette géométrie simplifiée, rompent l'équilibre du site naturellement vallonné. Or le coût est très important pour une utilisation de l'espace inchangée.

Il s'agit là, avec le carrefour de Tourteau et l'entrée de la salle, des éléments essentiels du projet municipal.

Le schéma général souhaité par le Conseil en finalité est le suivant :

- ✓ **En A** se situe l'espace privé du locataire qui devra être clôturé par une haie et un portail.
  - ✓ **En B** un massif sera implanté au pied du bâtiment. De l'autre côté de la voie piétonne un espace de rocaille et de terrasses parsemée de plantes adéquates retiendra l'eau et évitera le ravinement en pied de talus. Le passage piéton permettra au public de se réapproprier cet espace et de l'utiliser lors des événements importants durant lesquels des visiteurs sont amenés à stationner le long de la départementale.
  - ✓ **En C** un talus permettra de compenser la légère surélévation de la place de la Mairie. Un escalier semblable à celui du bas, sera implanté. Le cheminement rejoignant les deux escaliers pourra ainsi être de pente plus faible (D).
  - ✓ **En E** un apport de terre végétale permettra l'implantation ultérieure, par les services municipaux de massifs de plantes annuelles en tête des murets existants.
  - ✓ **Enfin en F** une large place de village fonctionnelle sera créée afin de répondre aux besoins d'espace lors des mariages, enterrements et autres célébrations où les participants ne savent où poser leurs pieds. L'accès direct par la voie municipale sera détourné afin de ralentir l'entrée des véhicules. Enfin 6 places de parking supplémentaires seront créées. Le monument aux morts, monument historique, sera ainsi mis en valeur et facilement accessible lors de commémorations.
- Tous ces travaux seront faits sans couper de racines aux arbres existants.
  - D'une manière générale, tout l'existant qui pourra être maintenu sans modification le sera.
  - Les matériaux utilisés devront être le plus proche possible de l'existant.

L'ensemble de ces éléments permet de faire passer le devis prévu à l'APD du 5 Mai de 119 459 € HT à 57 934 € HT mais il faut ajouter les travaux demandés et non prévus dans ce document, et qui peuvent être évalués à 38 572 € HT, y compris un réseau enterré de bouches d'arrosage, non prévu dans l'APD remis, mais indispensable pour que les services municipaux puissent y brancher un futur arrosage automatique.

Le montant de cette fiche action serait donc de 96 506 € HT hors honoraires.

**Cette fiche est approuvée à l'unanimité.**

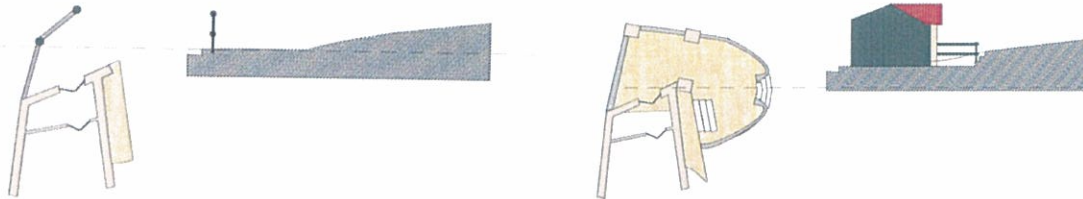
## Fiche Action N°4 Place de la Mairie

Le Conseil, et l'étude préalable avaient souhaité une évolution minimale de cette zone, en faisant porter l'essentiel de l'effort sur l'entrée de la salle municipale. En effet, actuellement, en descendant de voiture un visiteur ne voit pas l'entrée principale de la salle, et il utilise une entrée de secours. Il est donc impératif de mettre cette entrée en évidence en utilisant au maximum la disposition actuelle.

Ceci peut être fait en construisant un porche rappelant celui de l'Eglise, ouvert sur un double cheminement vers le trottoir qui longe la salle, grâce à un petit escalier latéral, et vers les accès à la Mairie. Grâce également à un escalier rattrapant la différence de niveau avec le passage piétons à créer.



Ce parvis, au niveau de l'entrée actuelle, sera de 40 à 45 cm en dessous de la voie de circulation et devra donc être protégé. 2 ou 3 marches permettront l'accès à partir des cheminements piétons. Un accès sans marche sera prévu au niveau commun de la route et du parvis. L'évacuation des eaux de pluie sera modifiée pour rejoindre le niveau actuel.



La plus grande partie de la place actuelle, les pelouses et les arbres ne seront pas modifiés (zone entourée en pointillés rouges ci-dessous).



Le projet et la réalisation du porche seront confiés à un architecte hors CAB. Seule est à prévoir la réalisation du parvis et les raccordements à l'existant.

Compte tenu de ces éléments, le devis de l'APD devrait passer de 109 589 € HT à 3 589 € HT. Auxquels il faut ajouter 11 000 € HT de travaux non prévus par l'APD remis.

Le montant de cette fiche action serait donc de 14 589 € HT hors honoraires.



Cette fiche est adoptée à l'unanimité, à l'exception de H. PLANDE qui s'abstient, souhaitant plus d'espace paysager. Jean-Marc MALAGANNE et Thierry GAYET souhaiteraient une adaptation du parvis sans marches. **Fiche Action N°5**  
**Carrefour de Tourteau**

Le Conseil, et l'étude préalable avaient souhaité une amélioration importante de la sécurité sur cette zone. Ce qui a été très bien analysé et proposé par le projet d'APD du 5 Mai, tout en simplifiant l'analyse antérieure.

Toutefois la suppression du mobilier urbain, la plantation des végétaux faite par la Mairie, et le cheminement piéton réalisé de manière plus simple, ramenant le total de cette fiche de 108 946 € HT à 90 701 € HT.

Mme le Maire précise que cette action pourrait être subventionnée de manière plus importante car il s'agit d'un carrefour de deux routes départementales.

Cette fiche est adoptée à l'unanimité, à l'exception de H. Plandé et JM Malaganne qui s'abstiennent, trouvant le coût trop élevé.



### **Fiche Action N°6 et 7 Hameaux de Tourteau et Fontviel**

Compte-tenu des contraintes budgétaires, sur ces sites, comme sur l'ensemble du projet, les enfouissements de ligne et la réfection de l'éclairage public seront abandonnés. Seuls seront réalisés les remplacements des lampes actuelles par des lampes à diodes et l'installation d'horloges.

Au niveau de la voirie un simple rafraîchissement sera effectué par les services municipaux avec mise en évidence d'un cheminement piéton utilisant le type de matériaux présent sur place.

L'embellissement proprement dit pourrait être limité à deux espaces fleuris, avec banc de repos, un à Fontviel et un dans le village de Tourteau, pour un montant total de 9 000 €.

Ces fiches N°6 et 7 sont adoptées à l'unanimité

### **ENSEMBLE DU PROJET**

	APD 05/05/16	Révision CM 18/05/16
Aire d'Evolution	109 796€	55 000€
D 133 E8	192 850€	50 000€
Eglise	113 526€	96 606€
Place de la Mairie	67 939€	14 589€
Carrefour Tourteau	108 946€	90 701€
Hameaux Tourteau /Fontviel	182 429€	9 000€
<b>TOTAL</b>	<b>775.486€</b>	<b>315.896€</b>

Ce total compte-tenu des honoraires, du coût du porche et des frais d'éclairage devrait juste passer dans le budget prévu tout en procurant à la commune des équipements qui la mettront réellement en valeur pour les 20 ans à venir. Sans prendre de risques financiers.

Cette proposition financière est adoptée à l'unanimité.

Finalement le Conseil adopte l'ensemble des sept fiches et mandate Mme le Maire pour présenter cette demande de modification de l'APD au Maître d'œuvre et soumettre le dossier au prochain Comité de Pilotage de la CAB ; Le conseil l'autorise également à entreprendre toutes les démarches utiles à l'avancement de cette étude.